



Saint-Denis, le 23 avril 2009

**Division des personnels enseignants  
Pôle Ressources Humaines**

Réf : DPE/SS/FL/2008-N°

**Dossier suivi par :**

- *Samantha Payet* - Tél. : 0262 93 81 59  
[samantha.payet@univ-reunion.fr](mailto:samantha.payet@univ-reunion.fr)
- *Fabien Lorenzo* - Tél. : 0262 93 81 28  
[fabien.lorenzo@univ-reunion.fr](mailto:fabien.lorenzo@univ-reunion.fr)

**Fax :** 02 62 93 87 00

**Adresse postale :**

15, Avenue René Cassin  
BP 7151, 97715 Saint-Denis Messag Cedex 9

Le Président

à

Messieurs les directeurs d'UFR et d'instituts concernés par les recrutements d'ATER

OBJET : postes d'ATER à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2009

La campagne de recrutement 2009-2010 des ATER concerne les sections CNU suivantes : (01, 02, 04, 05, 06, 07, 09, 10, 11, 14, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 35, 36, 37, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 73, 74).

Les commissions de spécialistes étant caduques, les ATER sont recrutés par le Conseil Scientifique réuni en formation restreinte.

Préalablement au passage devant le CSR, les Composantes mettent en place des commissions ad hoc chargées d'examiner les candidatures des ATER et d'émettre des avis. Cette commission ad hoc est identique à la commission disciplinaire chargée de recruter les ATV/CEV, sans les deux enseignants du second degré qui pouvaient y siéger.

Les règles de fonctionnement des commissions de recrutement des ATER sont identiques à celles des commissions disciplinaires chargées du recrutement des ATV/CEV pour ce qui concerne les convocations, les règles de quorum et les modes de délibération.

Les directeurs de composantes sont priés de transmettre à la Division du personnel enseignant (D.P.E.), **les propositions de composition des commissions de recrutement pour le 13 mai 2009** (délai de rigueur).

**Le Président de l'université**

**Mohamed ROCHDI**

Pièces jointes :

- calendrier prévisionnel;
- Affiche de campagne

Copie :

- responsable administrative de la composante et directeur du département concerné